

Fiche de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels

 ${\tt Entit\'e}: \textbf{CASTORAMA BRON} \ / \ {\tt Poste}: \textbf{3.81 Vendeur(se) expert(e) Technique}$

Nom : **BATAILLE PATRICK** - Période du **1 / 4 / 2001** au __ / __ / ___

énumérés à l'article D.4121-5

Facteurs de risque	seuil dépassé		Mesures de prévention en place	Commentaires, précisions, mesurages	
	Non	Oui		precisions, mesurages	
Manutention manuelle	X		 Personnel formé à la manutention des volumes dangereux Postes de travail organisés pour supprimer ou diminuer les manutentions Consignes pour les manutentions particulières Adapter le matériel de chargement/déchargement Engins et accessoires conformes à la réglementation Moyens adaptés à la tache, dans les conditions prévues par le fabricant utilisés Transpalette électrique en place Ceinture de sécurité sur le chariot élévateur Habilitation des conducteurs d'engins (CACES ou interne) vérifiée 		
Postures	X		 Personnel formé à adopter des gestes et des postures adaptés Chaussures adaptées au travail debout Possibilité de s'assoir, de se déplacer et de prendre des pauses pendant la journée de travail Places assises pour tous les salariéss dans les aires de repos et les salles à manger Encouragement et formalisation des comportements qui limitent la fatigue 		
Vibrations	X				
Agents chimiques dangereux	X				
Milieux hyperbares	X				
Températures extrêmes	X		 Installations de chauffage, ventilation, réfrigération, climatisation et conditionnement d'air et d'eau chaude sanitaire contrôlées Port de vêtements de protection assure une isolation contre le froid Temps d'exposition au froid limité 		

page 1 édition : 07/10/2015 07:03

risque	seuil dépassé Non Oui		F	Commentaires, précisions, mesurages		
Bruit	X		 Port effectif des EPI Temps d'exposition au bruit limité Personnel informé des risques 			
Travail de nuit	X					
Equipes successives alternantes	X					
Gestes répétitifs	X					

Remis I	le /	/				
			Signature	de l'e	emplo	yeur

Signature du salarié